

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X^e CANTON DE MONTPELLIER

ARRETE N° 2014-101

DELEGATION DE SIGNATURE à M. Thierry CRUZ - RETRAIT

Rapportant une délégation de signature

Le Maire de la Commune de Juvignac

Vu l'article L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

ARRETE

Article 1:

L'arrêté N°08/92 du 26 mars 2008 portant délégation de signature à M. Thierry CRUZ est rapporté à compter de ce jour.

Article 2:

Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera:

- Notifié à l'intéressé
- Notifié au chef de poste
- Transmis au Préfet de Région
- Au Procureur de la République
- Publié au recueil des actes administratifs

Fait à Juvignac, le 18 mars 2014

Somo

D. ANTOINE SANTONJA

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture le 20.102.12014

Publication

Thierry CRUS

Et notification

le

34990 JUVIGNAC - Tél. 04 67 10 42 42 - Fax : 04 67 10 40 49

www.ville-juvignac.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

RETRAIT DELEGATION DE SIGNATURE A M. CRUZ

Date de transmission de l'acte :

04/04/2014

Date de réception de l'accusé de

04/04/2014

réception:

Numéro de l'acte :

2014-101 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

034-213401235-20140318-2014-101-AI

Date de décision :

18/03/2014

Acte transmis par :

Corinne BERNAL

Nature de l'acte :

Arrêtés individuels

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.5. Delegation de signature

5.5.2. Délégation de signature au personnel